



Lorsque l'un d'entre vous se réveille de son sommeil et fait les ablutions, qu'il rejette l'eau par le nez trois fois, car le diable passe la nuit dans ses narines.

Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) relate que le Prophète (sur lui la paix et le salut) a dit : « Lorsque l'un d'entre vous se réveille de son sommeil et fait les ablutions, qu'il rejette l'eau par le nez trois fois, car le diable passe la nuit dans ses narines. »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Abû Hurayrah relate que le Prophète (sur lui la paix et le salut) a dit : « Lorsque l'un d'entre vous se réveille de son sommeil et fait les ablutions » : c'est-à-dire quand il veut faire les ablutions. « Qu'il rejette l'eau par le nez » : c'est-à-dire qu'il lave son nez « trois fois ». Ensuite, le Prophète (sur lui la paix et le salut) explique la raison pour laquelle celui qui se réveille après avoir dormi la nuit doit se laver le nez : « car le diable passe la nuit dans ses narines ». Quand le diable ne peut plus suggérer quoi que ce soit à l'individu, parce que celui-ci dort et ne perçoit plus rien, il passe la nuit au fond de son nez afin d'insuffler de mauvaises visions dans son esprit et l'empêcher de faire des rêves vertueux. Le Prophète (sur lui la paix et le salut) a donc ordonné aux gens de laver l'intérieur de leur nez pour en effacer la saleté et l'odeur nauséabonde du diable. Aussi, le fait que le diable y passe la nuit est une réalité, car le nez est l'un des accès du cœur, qui, comme les oreilles, n'a aucune fermeture. D'ailleurs, dans un hadith, il est dit que le diable n'ouvre pas ce qui est fermé et un autre ordonne de se retenir d'ouvrir la bouche en baillant, pour empêcher le diable d'y pénétrer.

<https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/8377>

